

SOMMAIRE

FICHE I – CELLULE CITOYENNE DE CONTROLE ET D'INSPECTION DES MATIERES FISSILES (C.C.C.I)

- 1) Objectifs des inspections
- 2) Déroulement des inspections
- 3) Services et administrations concernés
- 4) Interlocuteurs pouvant être sollicités
- 5) Calendrier

SEMAINE DU 24 JUIN : Calendrier des Inspections dans le Calvados
Le Viaduc de Calix, des négligences aberrantes sur la sécurité

FICHE II – LE PLUTONIUM ET LE COMBUSTIBLE MOX

- 1) La Case 94
- 2) Radiotoxique durant des millénaires
- 3) Le MOX (Mixed Oxyde Fuel)
- 4) Situation actuelle du Mox en France
- 5) Les installations de L'industrie du Plutonium

FICHE III – DES CONVOIS « SECRETS » DE PLUTONIUM

- 1) Le Principe du secret
- 2) Organisations des convois
- 3) Risques insensés
- 4) Carte du Parcours
- 5) Descriptif des camions
- 6) Carte du Plutonium en France

FICHE IV – PLUTONIUM , PROLIFERATION ET A.D.M

- 1) Armes de destruction massive ; ne cherchez plus la source, elle se promène sur l'Autoroute du Soleil !
- 2) Le Plutonium civil est utilisable à des fins militaires
- 3) Et la bombe sale ?
- 4) Les armes nucléaires des destruction massive
- 5) Qui possède ces bombes ?
- 6) Traité de Non Prolifération ou l'hypocrisie des pays nucléaires
- 7) DEUX POIDS, DEUX MESURES : Situation par pays
- 8) Les armes de destruction dans le reste du monde
- 9) Pourquoi deux poids, deux mesures ?



Dossier de presse

Juin 2003

FICHE I – LA C.C.C.I

Cellule citoyenne d'inspection et de contrôle des matières fissiles (la C.C.C.I)

Le mercredi 19 février 2003, l'organisation écologiste interceptait et bloquait symboliquement, avec une facilité déconcertante, un camion de la société Cogema Logitics, en plein centre ville de Chalon-sur-Saône. Ce camion transportait environ 150 kilogrammes de poudre de plutonium, sous forme PuO₂ (de quoi fabriquer une vingtaine de bombes de la puissance d'Hiroshima). A l'occasion de cette action de dénonciation pacifique Greenpeace a publié une étude traitant de l'ensemble des transports générés par l'industrie du plutonium, réalisée par le cabinet.

**Greenpeace créé « la cellule citoyenne d'inspection et de contrôle des matières fissiles »
(C.C.C.I).**

Objectifs des inspections

Cette cellule a pour mission de poursuivre les investigations menées par les inspecteurs de Greenpeace qui furent à l'origine de la découverte et la mise à jour d'un trafic ultra-secret de plutonium à travers la France.

Alerter, sensibiliser et impliquer les populations, élus locaux et pouvoirs publics sur l'existence de transports de Plutonium sur leur commune, département ou infrastructure. La contribution des citoyens alimentera un fonds d'information sur les des transports et installations de fabrication, ou manipulation des matières fissiles en France.

Le secret invoqué autour des activités de l'industrie du Plutonium laissera place à une information transparente légitime.

Déroulement des inspections

- Publiques et organisées avec les interlocuteurs. Le service, l'établissement ou l'administration est avisé par avance de la visite des inspecteurs afin qu'ils puissent préparer à toutes fins utiles, les documents ou réponses demandés. La date, l'heure et le lieu seront publiés par avance selon un calendrier disponible sur le site Internet.

- Inopinées. La cellule organisera des inspections directement en directions des services, établissements, administrations. Les inspecteurs se réservent le droit de pratiquer des contrôles sur les transports des matières fissiles ou même à l'intérieur des établissements qui les utilisent. Le but de celle-ci est de vérifier le flux des matériaux proliférants.

Services et administrations concernés :

Directions des DRIRE, DGSNR, Haut fonctionnaire de Défense, Préfets de régions de Défense, Préfectures, Mairies, Pompiers, CSPI, Ministère des Transports, Ministère de l'Écologie, Gendarmeries, Police, Ecoles, Hôpitaux et services sanitaires.

Interlocuteurs autres pouvant être sollicités :

Chauffeurs de camions, Riverains, Sociétés d'autoroutes, Elus locaux et régionaux, Association de défense de l'environnement.

Calendrier :

Lors des prochains mois, la C.C.C.I interviendra sur plusieurs étapes du parcours des transports de Plutonium. La C.C.C.I se concentrera sur des lieux aux abords d'agglomérations très peuplées (notamment les régions parisienne et lyonnaise) qui caractériseront également des négligences flagrantes du code de la route ou de la réglementation de ce type de transport.





Semaine du 24 juin 2003 : Journée d'inspection de la C.C.C.I

à Caen et dans le Calvados

Calendrier de la semaine du 23 juin 2003

La CCCI se rendra en particulier sur la première partie du parcours des camions de plutonium :

- **Mardi 24 juin , à partir de 10 heures**, la CCCI sera sur le périphérique nord de Caen, juste avant le Viaduc de Calix, pour contrôler le trafic des véhicules passant sur ce pont.
- **Mardi 24, à 14 heures**, la CCCI se rendra en inspection à la DRIRE de Caen, pour y enquêter sur les procédures qui seraient mises en place en cas d'accident sur le périphérique de Caen.
- **Mardi 24 juin, à 15heures 30**, visite au Centre Hospitalier Universitaire de Caen, qui se trouve dans le périmètre concerné par un possible accident sur le périphérique afin d'étudier les formes que prendrait la réaction du personnel hospitalier dans un pareil cas.
- **Jeudi 26 juin, dès le matin**, un contrôle inopiné sera organisé par la CCCI sur un point du parcours du camions.
- **Jeudi 26**, visite auprès de la caserne de pompiers de Carentan qui est susceptible d'intervenir sur un accident qui comporterait des matériaux fissiles sur la national 13.
- **Jeudi 26, à 14 heures**, inspection à la préfecture de Saint Lô, qui est en charge des installations de La Hague(extraction du plutonium) et Valognes(garage des camions de transports de plutonium) dans la Manche.

D'autres inspections inopinées sont susceptibles d'être organisées en fonction des analyses et des réponses obtenues auprès des inspections planifiées.

Dossier de presse

Juin 2003

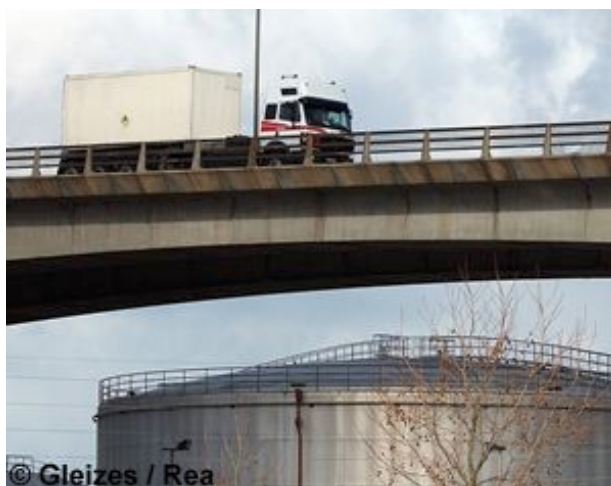
FICHE I – La C.C.C.I inspecte dans le Calvados

Le Viaduc de Caen, des négligences aberrantes sur la sécurité

Le viaduc, haut de plusieurs dizaines de mètres, dépasse largement la norme de sécurité (9m) imposé au type de container utilisé pour le transport de Plutonium.



En outre, le viaduc surplombe un stock important d'hydrocarbure. Les camions de transports de ces hydrocarbures ont d'ailleurs pris l'habitude de stationner directement sous le viaduc, augmentant ainsi le volume de matière inflammable présent sous le passage des transports de Plutonium.



Mardi 4 février 2003, le camion de transport de Plutonium (matricule 472 HTB 75) franchi le viaduc de Calix, à vive allure, juste au dessus de cuves de stockage d'hydrocarbure. Le container de ce camion, respect une norme de résistance à l'incendie de 800°C pendant 1/2 heure. De toute évidence un incendie, déclenché dans un tel centre de stockage générerait des températures et des durées nettement plus élevées.



Dossier de presse
Juin 2003

FICHE II – Le Plutonium et le combustible MOX

I) LA CASE 94

Le plutonium est un métal de forte densité. Il occupe la case 94 du tableau des éléments chimiques, car son noyau contient 94 protons. Élément artificiel, il fut découvert en 1941, par Glen Seaborg, à qui on décerna le prix Nobel de Chimie en 1951.

Le plutonium peut exister sous différentes formes, appelées isotopes, caractérisées par le nombre de neutrons de leur noyau (en plus des 94 protons). L'isotope 232, le plus léger, contient ainsi 138 neutrons. L'isotope 246 est le plus lourd avec 152 neutrons. Tous sont radioactifs, mais leur périodes sont différentes : 87,7 ans pour l'isotope 238 et 379 000 ans pour l'isotope 242.

Le plutonium se forme dans l'uranium enrichi. En capturant un neutron émis par la fission nucléaire, l'uranium 238 se transforme en uranium 239. A son tour, cet isotope instable se transmute, en quelques minutes, en neptunium 239, lequel, au bout de deux jours, devient du plutonium 239. Celui-ci a une période de vie de 24 100 ans.

II) RADIOTOXIQUE DURANT DES MILLENAIRES

Le plutonium est un élément artificiel produit par le bombardement neutronique de l'uranium. Il est faiblement irradiant. Cependant, il est hautement radiotoxique, car il se fixe facilement dans le corps humain. Son rayonnement exerce des effets cancérigènes, démontrés sur l'animal.

L'inhalation est la voie majeure de contamination. L'inhalation de plutonium peut provoquer des cancers du poumon, même en très faibles doses (de l'ordre d'une fraction de milligramme). Les limites annuelles d'incorporation fixées par les autorités de radioprotection sont de 22 millièmes de grammes pour la population.

L'isotope 241 du plutonium (présent à hauteur de 14 % dans le plutonium « civil ») pose un problème particulier. Il se transforme, à raison d'environ 5 % par an, en américium 241, qui est un émetteur gamma, extrêmement pénétrant. Ce qui signifie que sa nocivité croît rapidement avec le temps.

III) LE MOX (Mixed Oxyde Fuel)

Après avoir utilisé « le retraitement » pour extraire le plutonium à des fins militaires dans UP1 à Marcoule et UP2/400 à La Hague, la France a décidé d'un très large programme de surrégénération. Il était prévu de construire des dizaines de réacteurs du type Super-Phénix qui allaient produire plus de plutonium qu'ils n'allaient en consommer. On a donc décidé de construire UP2/800 (pour 800 tonnes par an) et UP3 (de même capacité mais pour les clients étrangers). Pour cela, on s'est mis à extraire 16 tonnes de plutonium par an à l'usine de La Hague.

Mais ce pari fou a dû se faire oublier au plus vite, l'industrie internationale nucléaire allant d'échec en échec avec les surrégénérateurs (le sodium qui les refroidit est très délicat lui aussi à manipuler). Alors, comment justifier le retraitement, solution politique avancée pour faire croire qu'il existe une solution à la gestion des combustibles nucléaires irradiés ?

Ainsi est né le Mox : on réutilise une petite partie du plutonium extrait à La Hague pour le mélanger à de l'uranium neuf naturel appauvri. Ce mélange contenant environ 7 % de plutonium peut être utilisé dans vingt réacteurs de 900MW en France. Il pose de nombreux problèmes et EDF fait savoir de plus en plus publiquement qu'elle ne désire pas vraiment utiliser ce produit. Mais où irait le « marché » international du Mox si le principal électricien français n'en voulait pas ? ...

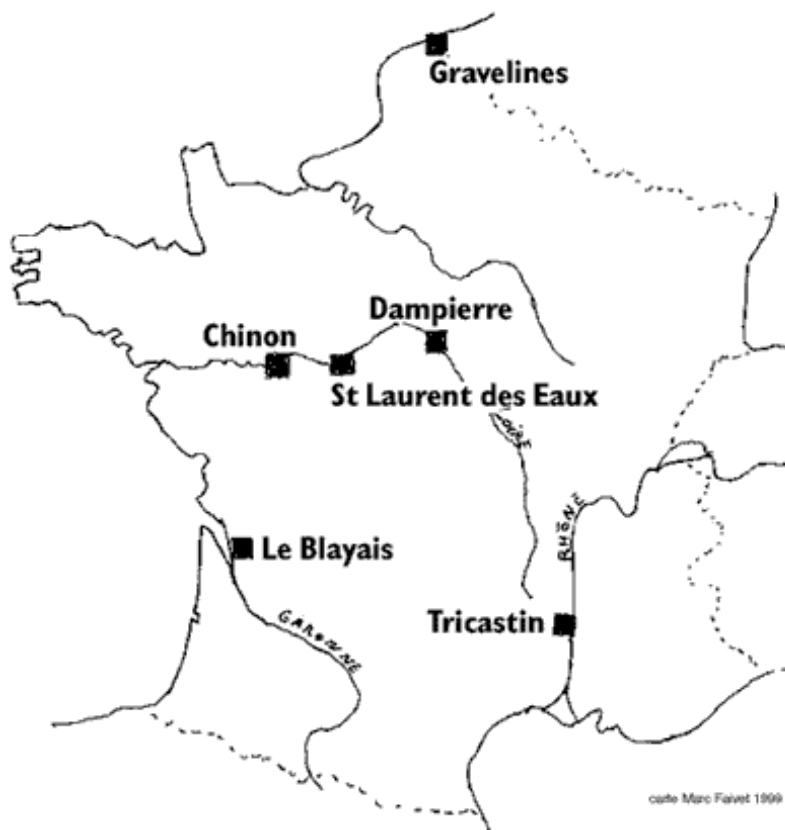
Dossier de presse
Juin 2003

FICHE II – Le Plutonium et le combustible MOX

IV) SITUATION ACTUELLE DU MOX EN FRANCE

Sur l'ensemble du parc français, 20 REP (REP = Réacteur à Eau Pressurisée = PWR en anglais) 900 MW peuvent recevoir actuellement le combustible MOX sur les 58 réacteurs en fonctionnement. Il s'agit de :

- 2 REP à **St Laurent des eaux**, sur la Loire, en Loir et Cher, région Centre
- 4 REP à **Gravelines**, bord de mer, dans le Nord, région Nord Pas de Calais
- 4 REP à **Dampierre**, sur la Loire, dans le Loiret, région Centre
- 2 REP à **Le Blayais**, bord de mer, en Gironde, région Aquitaine
- 4 REP à **Tricastin**, sur le Rhône, dans la Drôme, région Rhône-Alpes
- 4 REP à **Chinon**, sur la Loire, en Indre et Loir, région Centre



**Localisation des centrales nucléaires
dont les réacteurs sont chargés en MOX**

dont les réacteurs sont chargés en MOX



Dossier de presse
Juin 2003

FICHE II – Le Plutonium et le combustible MOX

V) LES INSTALLATIONS DE L'INDUSTRIE DU PLUTONIUM

I) GENERALITES

Les seules usines qui fabriquent actuellement du Mox à échelle industrielle se trouvent en Europe.

Bien que le premier élément combustible MOX ait été chargé en Belgique en 1963, l'industrie du plutonium a toujours connu beaucoup de difficultés à se développer. Seulement quelques centaines de tonnes de MOX ont été chargées en réacteur dans différents pays du monde, presque exclusivement en Europe.

a) L'usine de retraitement de la Hague, en France

Mise en service en 1966, l'usine a aujourd'hui une capacité de retraitement de 1700 tonnes/an de combustibles irradiés. Elle est exploitée par COGEMA/AREVA.

b) L'usine de Dessel, en Belgique

Mise en service en 1973, l'usine a une capacité de 40 tonnes de MOX par an. L'usine appartient à Belgonucléaire et sa production est commercialisée par COGEMA.

c) L'usine de Cadarache, en France

Mise en service en 1961, l'usine produit annuellement 40 tonnes de MOX. L'usine appartient à COGEMA qui en est l'exploitant. Depuis 1995, l'autorité de sûreté française demande sa fermeture pour des raisons d'insuffisance à la tenue sismique. Mais la COGEMA défie l'autorité et reporte la fermeture définitive de cette unité d'année en année...

d) L'usine de MELOX, en France

Mise en service en 1995, l'usine a une capacité actuelle de production de 101 tonnes par an. L'usine appartient à COGEMA et à FRAMATOME, elle est exploitée par COGEMA. Actuellement, une procédure de demande d'extension est à l'étude, suite à la volonté de la COGEMA de porter la production de cette usine à 145t par an.

e) L'usine de démonstration de MOX (MDF), au Royaume-Uni

Mise en service en 1993, cette usine appartient à BNFL. Elle n'est actuellement plus en production à la suite de la découverte de données falsifiées. Le premier envoi d'assemblages de combustibles Mox, transportés vers le Japon, sont ainsi revenus à leur point de départ, les autorités japonaises ayant refusé d'utiliser ces produits. À sa remise en fonction, MDF restera plus une usine test qu'une unité de production.

f) L'usine de MOX de Sellafield, au Royaume-Uni

La capacité de production attendue (120 tonnes de MOX par an) subit de nombreux problèmes, et à ce jour, ne fonctionne pas ou très mal.



Dossier de presse

Juin 2003

FICHE II – Le Plutonium et le combustible MOX

II) DETAIL DES INSTALLATIONS

a) SITE DE LA HAGUE (France)

Objet/type : usines de retraitement de combustibles irradiés pour produire le plutonium militaire et civil

Installations : AT1 à l'arrêt, UP2 et UP2/HAO transformés, UP2-800, UP3

Localisation : terrain de 290 ha à Digulleville, Jobourg, Omonville la Petite (Manche), à l'ouest de Cherbourg

Exploitant : au début le CEA ; depuis juin 1976 la Cogéma

Période d'exploitation : depuis 1966

Matières premières : combustibles irradiés en France et à l'étranger

Procédé : Purex

Capacité nominale : actuellement 1 100 t/an de combustibles (eau légère, MTR, Mox, etc.), avec la limite de 1700 t/an au total sur l'établissement

Production réelle : en 2000, UP2 810,3 t et UP3 387,2 t de combustibles à eau ordinaire

Déchets : solution de produits de fission et transuraniens, effluents importants, déchets de toutes sortes de faible et moyenne activité.

b) SITE DE MARCOULE (France)

Objet : production de plutonium, de tritium, et fabrication de combustible ; recherche et développement

Type : centre de production et de recherche (en majorité militaire)

Localisation : terrain de plus de 140 ha en bordure du Rhône sur les communes de Chusclan et Codolet (Gard)

Exploitants : CEA, Cogéma, Melox

Période d'exploitation : depuis 1956

Matières manipulées : plutonium, uranium, tritium, lithium

- Usine MELOX SA

Objet : fabrication de combustible Mox

Localisation : environ 5 ha en limite de l'établissement Cogéma

Exploitant : Melox SA

Opérateur industriel : Cogéma

Période d'exploitation : depuis 1995

Procédé : Advanced Micronized MASTer blend (Mimas)

Matières premières : oxyde de plutonium et oxyde d'uranium

Capacité nominale : limite autorisée 115 t/an d'oxydes (ou 101,3 t/an métal lourd) ; capacité annoncée par Cogéma de l'ordre de 205 t/an de métal lourd

Production réelle : 101 t métal lourd en 2000 (environ 114,5 t d'oxydes)

c) SITE DE CADARACHE (France)

- Installation AtPu

Objet : production de Mox

Installations : Atelier de technologie de plutonium

Exploitant : CEA jusqu'en 1991, ensuite Cogéma

Période d'exploitation : depuis 1961

Procédé : Cobroyage Cadarache (Coca) et Mimas (Advanced Micronized MASTer blend)

Matières premières : oxydes de plutonium et de l'uranium

Capacité nominale : environ 45 t/an de Mox

Production réelle : en 2000, 45,1 t de Mox; 0,38 t de combustible pour Phénix
Usine de Cadarache

d) SITE MOL/DESSEL (Belgique)

- Installation PO

Objet : production de Mox

Installations : Atelier de technologie de plutonium

Exploitant : Belgonucléaire, détenue pour moitié par l'Etat belge et pour moitié par Tractebel/Electrabel. La grande majorité du MOX est produite pour des compagnies étrangères avec du plutonium séparé dans les usines françaises de La Hague.

Période d'exploitation : depuis 1973

Procédé : Mimas (Advanced Micronized MASTer blend)

Matières premières : oxydes de plutonium et de l'uranium

Capacité nominale : environ 40 t/an de Mox

Remarque : L'usine de combustible MOX P0 de Mol/Dessel, exploitée par Belgonucléaire depuis 1973, a fourni jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix une part importante du MOX utilisé en Europe. La plupart du MOX est fabriqué pour des clients étrangers. Aujourd'hui, bien que cette usine soit toujours en service, il n'y a plus de projet de développement de l'industrie du plutonium en Belgique. Elle a surtout approvisionné les compagnies suisses, française et allemandes. Le plutonium contenu dans ce combustible MOX provient essentiellement de La Hague, mais aussi des usines de Sellafield, en Grande-Bretagne. Belgonucléaire prévoyait la construction d'une seconde usine de fabrication de MOX sur ce même site, l'usine P1, mais la procédure d'autorisation a été annulée par un tribunal administratif.



Dossier de presse
Juin 2003

FICHE III – Des Convois « secrets de Plutonium »

I) LE PRINCIPE DU SECRET

Le principe général des transports de plutonium en France est basé sur le fait qu'ils sont sensés être gardés secrets et que les horaires et le parcours devrait être modifié à chaque déplacement des véhicules. C'est essentiellement pour cette raison que les convois de plutonium ne peuvent emprunter la voie ferrée. Comme le faisait très justement remarquer l'autorité de sûreté, le chemin de fer est un « rail » qui empêche tout échappatoire. Ceci dit, l'autoroute est-elle vraiment plus adéquate ? N'est-on pas, sur l'autoroute, également coincé entre deux rails de sécurité ?

Si, à l'origine, les transports de plutonium étaient organisés en petites quantités faciles à dissimuler dans des voitures classiques de petite taille, les choses ont changé. C'est aujourd'hui la logique industrielle qui commande et les quantités transportées nécessitent un nombre important de rotations de véhicules et des installations prêtes à l'envoi et à la réception.

Ainsi, les parcours sont devenus uniques et les horaires sensés rester « aléatoires » pour brouiller les pistes, sont maintenant réglés comme des horloges, selon un rythme très régulier. En début de chaque semaine, trois camions de « Cogema Logistic », basés à côté du terminal ferroviaire d'Armanville à Valognes (50), transportent chacun 150 kilos de plutonium en direction des installations du sud de la France.

II) ORGANISATION DES CONVOIS

Avant l'interception du 19 février dernier, ces transports hebdomadaires se sont déroulés pendant des années de manière systématique suivant un scénario bien huilé. Tout les lundis, mardis ou mercredis, à 13 heures précises, l'un des trois camions de « Cogema Logistic » quittait l'établissement de La Hague à destination de Marcoule ou Cadarache. Concernant les transports à destination de Dessel, l'horaire était différent mais tout aussi régulier, et le parcours également toujours le même.

Suite au blocage, les transports furent momentanément interrompus. Ils ont par la suite repris selon une organisation, des horaires et un parcours quasiment identiques.

A l'usine de La Hague, l'oxyde de plutonium est conditionné dans des boîtes d'environ 3 kilos, elles-mêmes rangées par groupes de quatre ou cinq dans des containers de type FS47. Ceux-ci sont transportés par dix dans des containers classiques ISO 20 sur des camions de marque Mercedes.

III) RISQUES INSENSÉS

La question qui vient aussitôt à l'esprit est la suivante : « Comment peut-il être aussi facile, pour une organisation écologiste, d'identifier ces véhicules à haut risque ? Qu'advierait-il si des organisations aux intentions moins pacifistes s'emparaient d'un véhicule de ce type ? »

Dans le contexte géopolitique actuel, il est pour le moins incroyable que l'industrie nucléaire prenne un risque aussi insensé. Ainsi, du nord au sud de la France, circulent chaque semaine de 300 à 450 kilos de plutonium pur. De quoi réaliser une bonne cinquantaine de bombes nucléaires, sans compter sur une possible utilisation directe de la pour la fabrication d'une « bombe sale ».

Pour Greenpeace, la seule réponse valable à la question des risques liés aux transports nucléaires, est leur arrêt immédiat et définitif

ATTENTION - MODIFICATION

Depuis le 19 février 2003, suite au blocage d'un camion de transport de Plutonium à Chalon-sur-Saône par Greenpeace : nouvelle organisation des transports

Les horaires des transports depuis La Hague, ont été modifiés depuis notre action de février, ainsi l'étape de Chalon sur Saône a été supprimée.

Les convois partent en fait les lundi, mardi ou mercredi, comme précédemment, en utilisant le même parcours. Mais ils quittent La Hague très tôt, à partir de 6heures du matin et arrivent le soir même à Marcoule, à partir de 20 heures.

Depuis cette nouvelle organisation, le convoi est très souvent doublé, deux camions se suivent dans le même convoi, mais l'escorte elle, n'a pas été augmentée. De plus est-ce bien raisonnable de traverser la France de part en part, en une seule journée en doublant la quantité de matière transportée par convoi ?

Nous ne détaillerons pas plus ici, les éléments plus précis de cette nouvelle organisation, elle fera l'objet d'une publication spécifique dans les prochains jours.

FICHE III – Des Convois « secrets » de Plutonium

Jusqu'au 19 février 2003 : Parcours théorique moyen des transports de plutonium (+/- 1/2 heure)

Camion vide		Lieux	Itinéraires	Horaires A (80%)	Km.	Horaires B (20%)		
Départ de Valognes	Valognes(Hangar à camions)	Départ		8 H. 45	-39			
Cogema La Hague		Arrivée			0			
Camion chargé		Arrivée de l'escorte		12 H.30	0			
Départ de La Hague	COGEMA LA HAGUE	Départ du convoi		13 H.00	0	07 H. 00		
			D901		8			
			D22		20			
			D56		29			
		Valognes	RN13		39			
		Caen	Périphérique nord		138			
			Viaduc de Calix		148			
		Entrée Autoroute	A13		151			
		Dozulé	A13		171			
		Morainvillier	A13		348			
		Rocancourt	A12/N10		365			
		Montigny le Bretonneux	D36					
		Voisin-Le-Bretonneux	D36					
		Châteaufort	D36					
Arrêt Nuit	Saclay (Centre d'étude nucléaire)	Arrivée pour la nuit	D36	18 H.30	393	11 H.00		
		Départ	D36/N118	07 H. 00	0	13 h.00		
		Palaiseau/Orsay	A10/Francilienne					
		Saint Michel Sur Orge	Francilienne					
		Fleury Mérogis	Francilienne					
		Evry	Francilienne		20			
		Entrée Autoroute	A6		40			
		Péage de Fleury	A6		63			
		Auxerre	A6		174			
		Beaune	A6		311			
		Châlon Sur Saône	Sortie Châlon-nord		344			
		Châlon Sur Saône	Avenue de l'Europe					
		Châlon Sur Saône	Rue Pierre Mac Orlan					
		Châlon Sur Saône	Avenue de Paris					
Arrêt repas	Châlon sur Saône	Arrivée Caserne Carnot	Avenue de Paris	11 H.00	350	17 H. 00		
arrêt possible pour gas-oil (20 minutes)		Départ Caserne Carnot	Avenue de Paris	13H.30	0	07H.00		
		Châlon Sur Saône	Rue du 134 ième RI					
		Châlon Sur Saône	Avenue du 8 mai 1945					
		Châlon Sur Saône	Avenue de l'Europe					
		Entrée autoroute A6	Sortie Châlon-nord					
		Macon	A6		48			
		Lyon-Est	A46		92			
		Entrée sur A7 au sud de Lyon	A7		146			
		Aire du roussillon		vers 16 H.15	165			
		2 possibilités:		Valence	A7		230	
		direction Marcoule Melox		Sortie Orange centre	A7	18 H.00	325	
		Arrivée à MELOX	MARCOULE	Arrivée à MELOX		18 H.30	338	11 h.30
		direction Cadarache		Sortie Montélimar-Sud	N7	17 H.45	271	
Nuit	Pierrelatte	Arrivée à Pierrelatte	D59	18 H.00	289			
		Départ de Pierrelatte		07H.00	0			
		Entrée A7 à Bollène	A7		13			
		Orange	A7		34			
		Avignon	A7		54			
		Cavaillon	A7		77			
		Salon De Provence	A8	8 h. 15	101			
		Aix En Provence	Rocade Ouest/N296		130			
		Entrée sur A51	A51		138			
		Tunnel de Mirabeau	A51		161			
		Sortie face à Cadarache	Sortie 17		168			
Arrivée à Cadarache	CADARACHE	Arrivée à Cadarache		9 H.00	169			

Dossier de presse

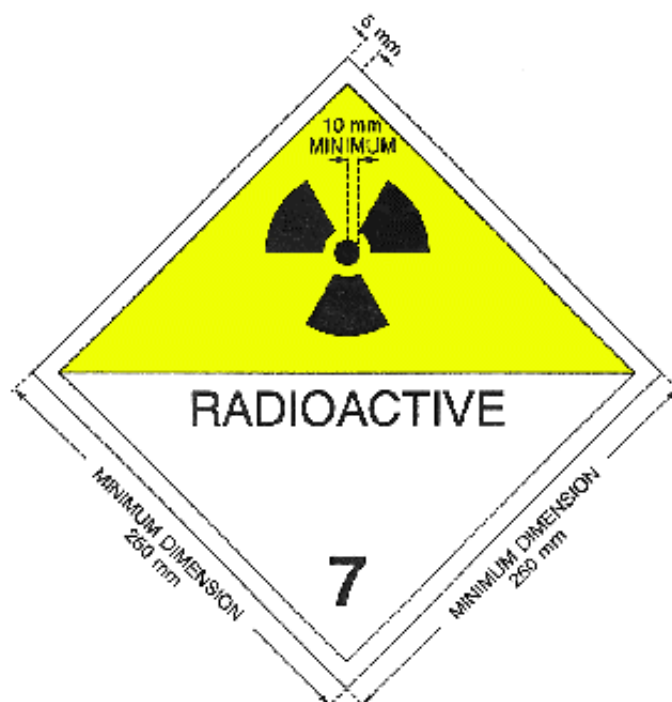
Juin 2003

FICHE III – Des Convois « secrets de Plutonium »

IV – DESCRIPTIF DES CAMIONS

Comment reconnaître un camion qui transporte du Plutonium ou du Mox (combustible au Plutonium) ?

- Tous les camions sont des Mercedes. Ils sont tous d'ancienne génération sauf un de type Actros.
- La cabine est toujours blanche, parfois décorées de lignes rouges ou vertes.
- Ils sont tous immatriculés dans la Manche (50) ou à Paris (75)
- Ils sont tous munis d'un « pare-bufile » (barre de protection à l'avant de la cabine)
- Lorsqu'ils sont chargés, ils sont marqués d'un rectangle orange à l'avant et à l'arrière.
- Ils affichent un simple logo « radioactif »
- La remorque est toujours grise et le container blanc.



Signalétique des camions : panneau radioactivité

IV – DESCRIPTIF DES CAMIONS

Liste des camions : Cabines (anciens modèles)

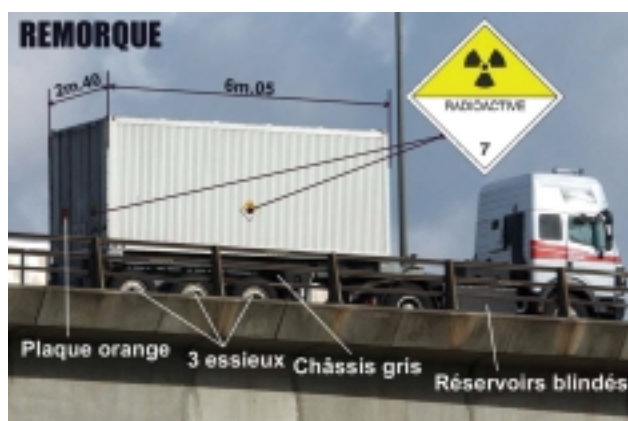
Cabines	Matricule	Marque	Couleur
1	66 MGX 75	Mercedes	Blanc/rouges
2	370 MTA 75	Mercedes	Blanc/vertes
3	3641 VZ 50	Mercedes	Tout Blanc
4	3635 VZ 50	Mercedes	Blanc/rouges
5	111HNL 75	Mercedes	Blanc/rouges
7	385 MTA 75	Mercedes	Blanc/vertes
8	3657 MTA 75	Mercedes	Blanc/vertes
9	472 HTB 75	Mercedes	Blanc/rouges
10	26 MTL 75	Mercedes	Blanc/rouges

Liste de la Cabine nouveau modèle Actros

Cabine	Matricule	Marque	Couleur
6	6163 VX 50	Mercedes	Tout Blanc

Liste des camions : Remorques

Remorques	Matricule	Couleur
A	70 MGX 75	grise
B	357 MTA 75	grise
C	469 HTB 75	grise
D	26 HEL 75	grise
E	3638 VZ 50	grise
X	6171 VX 50	grise



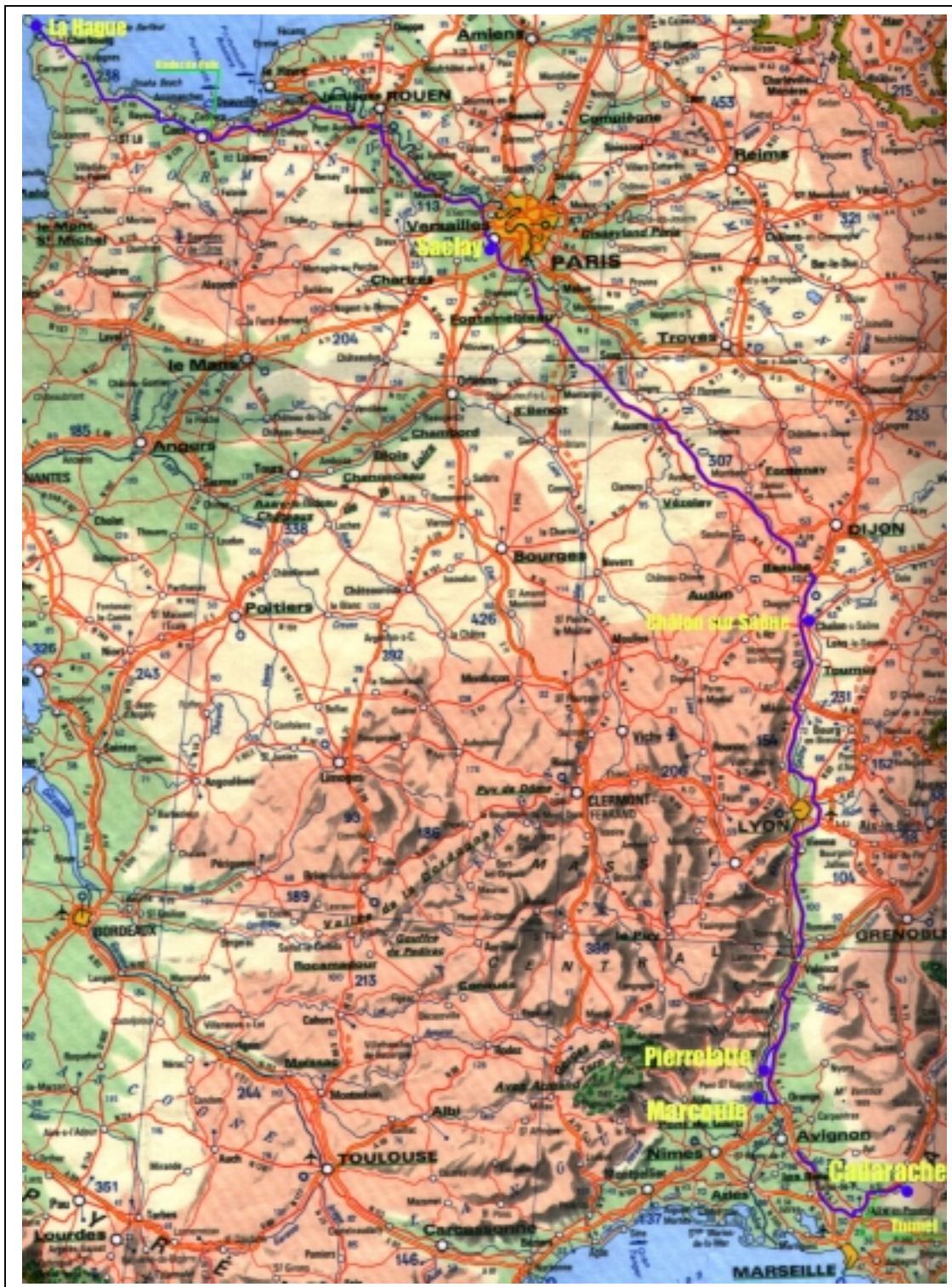


Dossier de presse

Juin 2003

FICHE III – Des Convois « secrets de Plutonium »

IV – CARTE DU PARCOURS



WWW.STOP-PLUTONIUM.ORG

Greenpeace France, 22, rue des Rasselins 75020 Paris. Tél : 01 44 64 02 02 Fax : 01 44 64 02 00
www.greenpeace.fr



Dossier de presse

Juin 2003

FICHE III – Des Convois « secrets de Plutonium »

CARTE DU PLUTONIUM EN FRANCE



WWW.STOP-PLUTONIUM.ORG

Greenpeace France, 22, rue des Rasselins 75020 Paris. Tél : 01 44 64 02 02 Fax : 01 44 64 02 00
www.greenpeace.fr



Dossier de presse

Juin 2003

FICHE IV – Plutonium, prolifération et A.D.M

I) ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE : Ne cherchez plus, la source est ici et se promène sur « l'autoroute du soleil »

Une des questions les plus importantes concernant le plutonium, est la justification des nuances entre plutonium dit "militaire" et plutonium dit "civil", et par conséquent du rôle de l'industrie civile du plutonium en matière de prolifération nucléaire.

En France, les premières installations de production de plutonium ont alimenté le programme militaire de fabrication de bombes atomiques puis le programme nucléaire civil. La production de plutonium pour ces deux programmes utilise le même type de technologie. Il est donc très faisable en sens inverse de développer des installations dites "civiles" pour ensuite les utiliser à des fins militaires. Les cas de l'Inde et du Pakistan, et plus récemment de la Corée du Nord qui utilise sa technologie nucléaire "civile" pour fabriquer des bombes, sont à ce titre exemplaires.

L'industrialisation de l'utilisation du plutonium dans les programmes civils, a de plus multiplié les quantités de cet élément non naturel. Ainsi, le stock de plutonium produit jusqu'à présent en France sur le site de La Hague, dépasse l'ensemble des armes de l'arsenal nucléaire américain. Le développement d'une telle industrie multiplie donc les risques de prolifération, notamment en mettant des quantités importantes de plutonium en circulation. En France, par exemple, plus de 40 tonnes de poudre de Plutonium circulent chaque année !

II) LE PLUTONIUM CIVIL EST UTILISABLE A DES FINS MILITAIRES

Le plutonium utilisé par les militaires et le plutonium utilisé dans la fabrication de combustibles MOX ne se différencient physiquement par leur composition isotopique, c'est-à-dire par la proportion des différents isotopes de plutonium dans le mélange. Cette différence est due au taux de combustion des combustibles irradiés dont provient le plutonium : le combustible graphite/gaz qui a alimenté en plutonium le programme militaire a un taux d'irradiation bas, largement inférieur d'un facteur 20 à 40 à celui du combustible standard à l'oxyde d'uranium des combustibles des réacteurs standard actuels. Le plutonium utilisé pour la production de bombes contient ainsi une proportion importante de plutonium 239, principal isotope fissile du plutonium de qualité militaire. Le plutonium des combustibles irradiés standard contient lui une proportion plus importante de l'autre isotope fissile du plutonium, le plutonium-241, et donc à terme d'américium 241.

Selon l'industriel du retraitement COGEMA, « pour fabriquer une bombe atomique au plutonium, il faut du plutonium très pur qui possède une fraction élevée d'isotopes dits fissiles ».¹

Au contraire, le directeur général de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), l'organisme international de contrôle des installations nucléaires en matière de prolifération nucléaire, se base sur un tout autre avis : « l'Agence considère le plutonium provenant de combustible irradié à de forts taux de combustion et en général le plutonium d'une quelconque composition isotopique à l'exception du plutonium contenant plus de 80 % de plutonium 238, comme utilisable pour un dispositif explosif nucléaire »².

La proportion de plutonium 238 dans le plutonium d'un combustible standard à l'oxyde d'uranium est de l'ordre de 2 %, et dans le plutonium d'un combustible MOX irradié de l'ordre de 3 %. EDF a aussi une position plus nuancée que la COGEMA : les propriétés neutroniques moins bonnes du plutonium produit dans les réacteurs civils rendent son utilisation militaire « moins facilement réalisable ».

¹ « Non prolifération : le point de vue de l'industriel », document distribué à la Conférence de presse COGEMA du 14 avril 1994.

² Lettre de Hans Blix, Directeur de l'AIEA, à Paul Leventhal, président du Nuclear Control Institute, Washington D.C., Etats-Unis, datée du 1er novembre 1990.

Un mémorandum du Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, publié en 1974 à destination de ses ambassades, précise la question de manière plus technique. Selon ce document, la radioactivité accrue du plutonium des réacteurs standard ne rend son utilisation militaire que légèrement plus difficile. La manutention du plutonium d'une quelconque composition isotopique est toujours difficile. De plus, même des bombes élaborées en employant des technologies avancées, à partir de plutonium provenant de réacteurs standard, produiront des explosions nucléaires importantes³.

Cette question est donc techniquement tranchée. Il faut savoir que le plutonium sortant des usines de La Hague et servant dans la fabrication de combustible MOX est utilisable pour la fabrication d'engins nucléaires explosifs. Toute indication visant à banaliser l'utilisation du plutonium procède d'une dangereuse désinformation.

III) ET LA BOMBE SALE ?

L'élaboration d'une bombe nucléaire nécessite cependant la mise en œuvre de technologies plus avancées que pour la fabrication d'un engin explosif. Depuis l'attaque terroriste du 11 septembre 2001, la crainte de voir des engins appelés « *bombes sales* » a prédominé sur la crainte de voir des groupes terroristes posséder la bombe atomique. De facture plus rudimentaire, les « *bombes sales* » ne font pas intervenir de réaction de fission en chaîne, mais associent simplement une charge explosive de forte puissance avec un composé radioactif pouvant se disperser facilement. La forte détonation et le souffle qui s'ensuit suffisent à disperser le composé radioactif sur de grandes surfaces, entraînant une contamination des zones couvertes par la dispersion, c'est pourquoi la forme du composé radioactif doit pouvoir permettre une dispersion maximum. C'est le cas du plutonium extrait des combustibles irradiés retraités à La Hague. Ce plutonium se retrouve sous forme de dioxyde (PuO₂) en poudre et possède donc un grand intérêt pour d'éventuels groupes terroristes souhaitant mettre au point une « *bombe sale* ».

IV) LES ARMES NUCLEAIRES DE DESTRUCTION MASSIVE

Il s'agit d'armes capables de tuer un très grand nombre de personnes, indistinctement civiles et militaires, en un laps de temps très court, et possédant un pouvoir de destruction matériel quasi illimité.

Il existe deux familles d'armes nucléaires : les bombes à fission (ou bombes A) et les bombes à fusion (ou bombes H, appelées aussi thermonucléaires). Dans les bombes A, l'énergie libérée provient de la fission de noyaux d'atomes lourds. Il existe deux types de noyaux « fissiles », l'uranium (bombe de Hiroshima), et le plutonium (bombe de Nagasaki). Le problème est de se procurer ces matières.

Pour l'uranium, qui existe de façon naturel, il faut isoler l'isotope 235 suivant une technologie très sophistiquée. Le plutonium lui n'existe pas de manière naturelle, il est produit lors de la réaction de fission dans les réacteurs. Il faut alors l'extraire du combustible utilisé. Cette dernière opération est la moins compliquée. Enfin, il y a sans doute moyen d'acheter ces matières à des intermédiaires clandestins de grandes puissances nucléaires, ou encore de les détourner.

Il suffit de 8 kg de plutonium (ce chiffre varie suivant la qualité du plutonium de 5 à 10 kilos, c'est pourquoi on utilise communément la référence de 8 kilos) et de 25 kg d'uranium 235 pour faire une bombe.

Dans les bombes H, l'énergie est libérée par la fusion de noyaux très légers (deutérium et tritium). La technologie de telles bombes est encore plus avancée et plus coûteuse, mais l'énergie dégagée est quasi illimitée.

V) QUI POSSEDE CES BOMBES ?

Aujourd'hui, sept pays sont ouvertement des puissances nucléaires : aux cinq du « club » initial - États-Unis, Russie, Royaume-Uni, France, Chine – se sont ajoutés (depuis 1998) l'Inde et le Pakistan. Il est presque certain qu'Israël fait partie des puissances nucléaires et doit posséder quelques centaines de têtes nucléaires. De même, il est vraisemblable que d'autres pays ont, ou ont eu, un programme de fabrication (Iran, Irak, Libye, Algérie, Afrique du Sud et Corée du Nord). Ce dernier pays a d'ailleurs annoncé en décembre dernier la reprise "immédiate" de son programme nucléaire gelé en 1994 dans le cadre d'un accord avec les Etats-Unis destiné à empêcher le régime stalinien de se doter de la bombe atomique.

³ U.S. Department of State, State Airgram 5677, 27 novembre 1974.

VII) TRAITE DE NON PROLIFERATION OU L'HYPOCRISIE DES PAYS NUCLEAIRES

Signé en 1968 et prorogé en 1994, ce traité est un contrat. L'AIEA (Agence internationale de l'Energie Atomique) est chargée de la surveillance. Les Etats signataires qui ne possèdent pas l'arme nucléaire promettent de ne pas l'acquérir et, en contrepartie, les Etats signataires déjà nucléarisés s'engagent à démanteler leur arsenal nucléaire. Depuis près de trente ans, les Etats-Unis, la Grande Bretagne, la France, la Russie et la Chine ont, dans les faits, foulé du pied ces engagements ! Lors de la conférence de révision du Traité de Non Prolifération en 2000, les Etats-Unis et les autres Etats signataires se sont mis d'accord pour interdire les essais nucléaires en mettant en œuvre le Traité d'interdiction des essais nucléaires comme premier des 13 engagements spécifiques sur le désarmement. L'an dernier, les Etats-Unis ont signifié qu'ils refusaient ces nouveaux engagements et mis de ce fait le TNP en cause.

Dernière Réunion du Comité préparatoire des Etats parties Du TNP Genève, Suisse, 28 avril – 9 mai 2003

La réunion du Comité préparatoire visant les recommandations pour 2005 de la révision du TNP s'est tenue à Genève du 28 avril au 9 mai 2003. La Conférence du Traité de non-prolifération des armes nucléaires se termine sur un fiasco. Les puissances nucléaires ont ignoré avec arrogance les appels au désarmement

Le soir du 9 mai 2003, à la clôture de la plus importante conférence sur la non-prolifération nucléaire et le désarmement atomique, les Etats parties au Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ne se sont pas accordés sur une compréhension ou une voie commune pour éliminer les arsenaux atomiques.

Lors de la conférence, la majorité des Etats parties au TNP ont soutenu leur droit inaliénable à commercer à des fins pacifiques avec des matières et des technologies nucléaires (2). L'incapacité presque complète des Etats parties au TNP à reconnaître que ce droit inaliénable fixé par le TNP, donne les moyens à certains d'entre eux d'accéder à un armement atomique, ignore les réalités de l'actuelle prolifération nucléaire sur notre planète.

Les désaccords ont porté sur :

- Le manque de progrès dans l'abolition planétaire des armes atomiques;
- L'arsenal atomique d'Israël et l'établissement d'une zone sans armes atomiques dans la région, ainsi que les programmes d'armement atomique de l'Inde et du Pakistan;
- La menace réitérée, de la part des USA et d'autres, d'utiliser des armes atomiques même en cas de conflit conventionnel et, dans certains cas, de façon préventive;
- Les programmes de développement de nouvelles armes atomiques;
- La possible reprise des essais de bombes atomiques;
- L'incapacité à commencer de négocier un traité pour restreindre l'accès aux matières nucléaires pouvant être utilisées dans des armes atomiques;
- Le renforcement du TNP pour lui permettre de répondre de façon adéquate aux questions de non-conformité et de retrait des Etats parties, comme dans le récent cas de la Corée du Nord;
- Le droit des Etats à accéder à la technologie nucléaire à des fins pacifiques, comme le programme de retraitement de plutonium du Japon et le programme d'enrichissement d'uranium de l'Iran;
- L'attaque unilatérale de l'Irak par les USA soutenus par le Royaume-Uni.

Les Etats parties se rencontreront de nouveau l'année prochaine avant la conférence de révision formelle du TNP en 2005.

WWW.STOP-PLUTONIUM.ORG

Greenpeace France, 22, rue des Rasselins 75020 Paris. Tél : 01 44 64 02 02 Fax : 01 44 64 02 00
www.greenpeace.fr



Dossier de presse
Juin 2003

FICHE IV – Plutonium, prolifération et A.D.M

FICHE IV – DEUX POIDS, DEUX MESURES

La première utilisation d'armes de destruction massive au Moyen-Orient a été le fait des forces britanniques, en 1917. A l'époque la Grande-Bretagne occupait le territoire qui devait plus tard devenir l'Irak et essayait de rassembler les Kurdes du nord, les Chiites du sud et les tribus Sunnites de la région de Bagdad en un "royaume" irakien créé de toutes pièces dans le but de contrôler le pétrole de la région.

Winston Churchill, alors ministre des Colonies, trouvant que les "tribus turbulentes" des Arabes rencontraient un peu trop de succès dans leur lutte contre l'impérialisme britannique, a encouragé l'utilisation d'armes chimiques. En réponse à une certaine opposition rencontrée dans les ministères, Churchill écrivit : *"Je ne comprends pas ces manières à propos de l'utilisation du gaz. Je suis fortement favorable à l'utilisation de gaz mortel contre des tribus incultes."* (1)

Aujourd'hui, un rapide examen des programmes d'armes de destruction massive dont on soupçonne l'existence au Moyen-Orient, et dont la mise au point a été facilitée par les gouvernements et les industriels occidentaux, révèle un tableau troublant.

SYRIE : la Syrie possède l'un des plus importants stocks d'armes chimiques du Moyen-Orient, avec de nombreux missiles Scud prêt à l'usage capables de porter des ogives chimiques. Selon la DIA (Defence Intelligence Agency) états-unienne, la Syrie a commencé à développer un programme d'armement chimique offensif au début des années 70 "à cause de la menace perçue d'Israël" et a probablement aujourd'hui un programme d'armement biologique. En 1989, William Webster, alors directeur de la CIA, a attesté que *"les entreprises ouest-européenne ont fourni les premiers équipements et substances chimiques. Sans l'apport de ces éléments cruciaux, Damas n'aurait pas pu produire d'armes chimiques."* (2)

IRAN : de nombreux analystes pensent que l'Iran est plus près de produire des armes nucléaires que l'Irak. Le gouvernement états-unien affirme que ce pays pourrait posséder jusqu'à plusieurs tonnes d'agents chimiques utilisables en armement (3). L'Iran nie ces allégations et appelle régulièrement à la création d'une zone dénucléarisée au Moyen-Orient.

EGYPTE : beaucoup pensent que l'Egypte a utilisé des armes chimiques au Yémen dans les années 60 et possède aujourd'hui encore une capacité chimique militaire. Rien ne laisse penser qu'elle cherche de nouveaux systèmes d'armes de destruction massive en ce moment. L'Egypte soutient activement la création d'une zone sans armes de destruction massive au Moyen-Orient (4)

ISRAEL : Israël possède le plus ancien et le plus important des programmes d'armement nucléaire du Moyen-Orient. Sa position officielle est ambiguë : Israël prétend qu'elle *"ne sera pas la première à introduire des armes nucléaires dans la région"*. Les puissances nucléaires officielles se sont contenté de cette déclaration. Les analystes s'accordent sur le fait qu'Israël a construit entre 100 et 400 armes nucléaires dans le cadre d'un programme qui a démarré dans les années 50, et possède aujourd'hui un arsenal sophistiqué et plus important que celui de la Grande-Bretagne. (5) Israël n'a pas signé le Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP), ni aucun autre traité de contrôle des armements, et refuse de laisser inspecter ses installations nucléaires par les Nations unies.

Israël possède des missiles d'au moins 3 500 km de portée et le seul système de missiles anti-balistiques au monde. Ses systèmes de lancement comprennent trois sous-marins nucléaires qui peuvent être équipés de missiles de croisière à tête nucléaire. (6) On pense qu'Israël a d'importants programmes chimiques et biologiques, mais les informations à ce sujet sont rares. Israël aurait déjà utilisé des armes chimiques et biologiques par le passé. (7)

IRAK : en 1990, l'Irak possédait un programme d'armement nucléaire avancé ainsi que d'importants stocks d'armes chimiques et biologiques, obtenus grâce au concours de nombreuses entreprises de nombreux pays, au vu et au su des Etats-Unis et des autres gouvernements occidentaux. (8) Une grande partie de sa capacité militaire a été identifiée et détruite par les inspecteurs des Nations unies après la guerre du golfe de 1991 (notamment 40 000 armes chimiques et 30 missiles conçus pour les porter).

L'Irak affirme que toutes ses installations et tous ses stocks d'armes de destruction massive ont été détruits. Il reste des incertitudes, toutefois, sur le nombre des éléments chimiques et biologiques lui restant, bien que la plus grande partie de la communauté internationale ne pense pas qu'il soit en possession d'armes nucléaires ou ait la capacité d'en construire. Les dernières inspections en armement n'ont révélé aucune trace d'agents nucléaires, chimiques ou biologiques dans l'ensemble des sites visités, (9) ni aucune preuve d'une tentative de relance par l'Irak de son programme nucléaire. (10)

Les armes de destruction massive dans le reste du monde

La course aux armes de destruction massive ne se cantonne pas au Moyen-Orient. L'Inde et le Pakistan ont choqué le monde entier en annonçant publiquement leurs programmes d'essais nucléaires après l'explosion de bombes atomiques de petite puissance (5 000 à 25 000 tonnes d'équivalent TNT). L'Occident a réagi en imposant des sanctions économiques et techniques, pour la plupart levées au moment du conflit en Afghanistan pour s'assurer leur soutien. L'Inde et le Pakistan sont aujourd'hui redevenus des membres à part entière de la communauté internationale. On se soucie peu de leurs programmes illégaux d'armement nucléaire.

Il n'est pas difficile d'imaginer pourquoi la Corée du Nord, par exemple, est aujourd'hui en train de faire pareil. Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité (Etats-Unis, Royaume-Uni, France, Russie et Chine) possèdent eux-mêmes le plus important de tous les arsenaux nucléaires : 35 000 armes. Ils font tout leur possible pour les conserver, voire les améliorer et, si nécessaire, les accroître. Tous les pays doivent interdire sur le champ les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive pour éviter que l'on arrive à une foire mondiale aux armes nucléaire et autres armes de destruction massive.

Pourquoi deux poids, deux mesures ?

Les Etats-Unis, le Royaume-Uni et une grande partie des pays d'Europe de l'Ouest ont aidé Saddam Hussein à s'équiper en armes de destruction massive, en armes conventionnelles et en véhicules de lancement. Un rapport de commission du Sénat américain de 1992 a révélé que les Etats-Unis avaient exporté des équipements chimiques, biologiques, nucléaires et balistiques vers l'Irak, y compris de l'anthrax provenant du CDC (Centre de contrôle et de prévention des maladies). (11) Selon ce rapport, cela s'est fait avec le consentement de l'administration Reagan, dont l'émissaire, Donald Rumsfeld, avait rendu visite à Saddam Hussein en 1984 pour relancer les relations entre les Etats-Unis et l'Irak, après avoir ôté à ce pays le statut d'Etat soutenant le terrorisme.

Depuis 1975, 150 entreprises occidentales, dont 24 états-uniennes, ont fourni à l'Irak les équipements et le savoir-faire nécessaire à ses programmes d'armes de destruction massive. L'Irak a donné cette information dans son rapport remis aux Nations unies en décembre 2002, mais les Etats-Unis ont posé leur veto sur ces informations "sensibles" avant qu'il ne soit distribué aux membres non-permanents du Conseil de sécurité. (12) Une version complète du rapport est parvenue à la presse grâce à une fuite.

Après les attaques ignominieuses d'Halabja en 1988, qui ont tué au moins 5 000 civils kurdes d'Irak, et que les Etats-Unis et le Royaume-Uni citent régulièrement comme élément à charge pour l'élimination de Saddam Hussein, les représentants occidentaux ont été très réticents à dire la vérité, commençant par accuser l'Iran de cette atrocité, et ont minimisé l'importance de ces attaques. Cela n'a pas empêché les affaires de continuer : *"[En] décembre 1988, Dow Chemical a vendu pour 1,5 millions de dollars de pesticides à l'Irak, bien que le gouvernement états-uniens ait craint qu'ils puissent servir d'agents pour la guerre chimique. Un représentant de l'Export-Import Bank a signalé dans une note de service qu'il n'arrivait à trouver "aucune raison" pour empêcher la vente, malgré les preuves que ces pesticides étaient "fortement toxiques" pour les humains et pourraient provoquer des décès "par asphyxie".*

Il est évident que s'il y a ainsi deux poids, deux mesures c'est parce que il était dans l'intérêt stratégique des Etats-Unis et des autres gouvernements de soutenir Saddam Hussein quand il faisait la guerre à leur grand ennemi commun, l'Iran. Aujourd'hui l'Irak n'est plus un allié stratégique et doit être désarmé à tout prix, en prétextant de n'importe quel argument susceptible de passer auprès du public.

Greenpeace pense aussi que l'Irak doit se voir retirer toutes les armes de destruction massive en sa possession. Mais tous les autres pays doivent être soumis à une telle mesure. Les outils pour la transition pacifique et non-violente vers un monde sans armes de destruction massive existent au sein du système des Nations unies. Greenpeace demande à tous les pays de soutenir sincèrement ces mécanismes et de les améliorer.